



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

N° 356  
OCTOBRE 2012

Déposé le 26/10/2012

## Edito

### LA PROTECTION SOCIALE APPARTIENT A QUI ?

Avons-nous un problème avec le financement de la protection sociale ? Je pense que oui. Nous avons, dans un premier temps, un problème d'appropriation de la question, de débat, de discernement sur le sujet.

Cette question apparaît pour certains une réflexion lointaine, abstraite, non quotidienne donc non prioritaire. Il est vrai que les préoccupations journalières ne mettent pas en avant la réalité et le besoin de se poser cette question. Pourtant, dans notre vie de tous les jours, la cotisation est partout, tout le temps et intimement liée à notre activité salariée.

Pourquoi sommes-nous confrontés à cette question non perceptible et pourtant si concrète ?

La principale raison est que la protection sociale, pour un grand nombre d'entre nous, est une chose naturelle, inéluctable, qui ne s'arrêtera jamais, parce que c'est comme cela, c'est historique, acquis par d'autres, dans nos gènes. Pourquoi pas ! Nous pouvons comprendre ce genre d'argument, mais dans les faits c'est tout autre chose ! C'est le combat qui a amené cette formidable conquête. Combat mené et conquis par la CGT, entre autres, même si nous n'avons pas pu, à l'époque, aller aussi loin que ce que le CNR (Conseil National de la Résistance) et Ambroise Croizat (Secrétaire de la CGT et Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale) voulaient en faire. Cette partie historique ne peut pas être ignorée.

Actuellement, le financement, après de nombreuses dites «réformes» a

éloigné et sorti le salariat de sa représentation dans la gestion des caisses de Sécurité Sociale. Plus aucun salarié n'est représenté dans la gestion de ces caisses. Pourtant, rappelons-nous que la protection sociale est alimentée par le «salaire socialisé» de l'ensemble des salariés du privé comme du public, les retraités et les privés d'emploi.

Jamais aucun employeur n'a sorti de sa poche un seul salaire, un seul Euro pour l'investissement et encore moins pour les actionnaires ou amis ; les richesses de l'entreprise sont le fruit du travail des salariés et de leur force.

C'est pourquoi il faut «casser la gueule» à l'argument du «coût du travail et des charges sociales». Nous ne devons plus accepter ce genre d'allégation dictée par le patronat (petit ou gros) et le gouvernement.

La protection sociale nous appartient, car c'est notre salaire. L'enjeu est bien dans le combat qui nous est demandé. L'impôt, par la CSG ou la TVA, ne pourra remplacer la cotisation sociale qui est le socle du bien commun.

La seule «charge» que le patronat peut revendiquer est son «rôle» d'entrepreneur souverain et la gabelle actionnariale, toutes les deux revendiquées par les mêmes.

**Nos salaires et la Sécu sont à nous.  
Bougez-vous, bougeons-nous !**

Sébastien Martineau  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

- Edito : La protection sociale appartient à qui ?
- P 2 & 3 : Sécurité Sociale
- P 4 : Programme 2013 : Formation Syndicale
- P 5 : Echanges avec le Berry Républicain.
- P 6 : Abattoir DOUX de Blancafort
- P 7 : La Poste - Gattefin
- P 8 : Indecosa (Médiateur)  
Permanences Indecosa à Vierzon



**Lundi 5 Novembre**  
**Congrès de l'Union Locale**  
**de La Guerche**

**Journée d'Etude Crise - Dette**  
**au mois de décembre**  
(Date à déterminer)



# SÉCURITE SOCIALE :

## Fiscaliser pour exonérer les patrons et faire payer les salariés et retraités à leur place.

**L'**actuel gouvernement a abrogé la TVA sociale et les allègements de cotisations allocations familiales pour les patrons qui étaient contenus dans cette loi, c'est heureux. Cependant, il faut savoir que le Ministre Michel Sapin a déclaré que : « *Les systèmes de solidarité qui ne sont pas directement liés au travail, je pense en particulier à la branche famille, n'ont pas vocation à être financés éternellement par des cotisations sur les salaires* ». Restons donc vigilants.

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996, les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie pour les salariés sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité. Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'Etat, préconisé par la Banque Mondiale.

### «ALLÉGER LES CHARGES DES PATRONS»

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui, ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat chaque année et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts. Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale.

Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Entre 1992 et 2012, le patronat a bénéficié d'allègements de charges pour un montant de 379,6 milliards d'euros. Sur les cinq dernières années les allègements se sont poursuivis au rythme de 30 milliards d'euros par an. Entre 1992 et 2002 la Sécurité Sociale a perdu 47,6 milliards de recettes. Elle a perçu de l'État 332 milliards que celui-ci a pris sur nos impôts ; mais comme le budget est toujours en

déficit, il a dû en fait emprunter. La Sécurité Sociale, elle, a dû emprunter les 47,6 milliards que l'Etat n'a pas reversés (puisque la Sécu est elle aussi perpétuellement en déficit) et elle a pour cela utilisé la CRDS que les salariés paient.

Ainsi, Etat et Sécu ont emprunté les 379,6 milliards que le patronat a touchés. À qui l'Etat et la Sécu ont-ils emprunté ? Évidemment ils ont emprunté aux « marchés financiers », c'est-à-dire, à ceux qui ont touché d'opulents dividendes servis par les entreprises grâce aux allègements de « charges patronales ! »

Sur les 1800 milliards de dette publique de la France, 379,6 milliards, soit 21%, proviennent donc des allègements de cotisations !

***Chacun a bien compris : la fiscalisation des recettes c'est pour faire payer les salariés et retraités à la place des patrons. En voulez vous encore une preuve ?***

.....

## SANS LE SAVOIR, LES SALARIÉS COTISENT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

La partie fiscalisée des recettes de Sécurité Sociale, c'est-à-dire, la CSG permet de jongler avec les transferts sans que les salariés ne s'aperçoivent de rien. Ainsi, depuis 1946, les patrons (en fait, l'entreprise), cotisaient seuls aux allocations familiales, les salariés ne cotisaient pas.

Et bien, maintenant, les salariés cotisent ! Ce n'est pas marqué sur la feuille de paie ? Non, mais ils

cotisent quand même par le biais de la CSG. En 2011, la CSG payée à 90 % par les salariés retraités et chômeurs finançait :

- \* 35,6 % des ressources de la caisse nationale d'assurance maladie,
- \* 17,8 % des ressources de la caisse nationale des allocations familiales. 17,8% que le patronat n'a plus à payer !

## FISCALISER POUR DOPER LES PROFITS

Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Les Députés, c'est-à-dire, le gouvernement ou plus exactement l'Europe, compte tenu des nouveaux traités, décideraient du niveau de l'impôt et de sa répartition. Cela mettrait fin à la Sécurité Sociale que nous connaissons encore, pour aboutir à une Sécu étatisée à minima pour les pauvres une CMU pour tous, à charge, pour ceux qui pourront, de se couvrir par leur propres moyens en prenant sur leur salaire : mutuelles, assurances, fonds de pension...

Ainsi, après nous être fait voler notre Sécu, nous nous ferons voler notre salaire ! Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant, de trouver des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur « le marché de la santé ».

Le capital serait gagnant sur trois tableaux :

1/ Il n'aurait plus à financer l'assurance maladie au niveau de l'entreprise (ce serait un cadeau de 60

milliards d'euros par an pour les patrons si la cotisation employeur de 12.8% était supprimée) ;

2/ S'ouvrirait à lui un nouveau marché de l'assurance santé privée ;

3/ Un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux, ainsi que par le biais des emprunts des établissements hospitaliers publics placés sciemment en déficit permanent.

On voit bien là, l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins, car cela lui permettrait de satisfaire sa boulimie de profits.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale, ce serait la fin de la Sécu et le pillage de nos salaires, de nos retraites.

**Ne laissons pas détruire un système qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé..**

Le gouvernement vient d'installer un « Haut Conseil du financement de la protection sociale » qui doit faire des propositions en 2013, les salariés, les retraités et chômeurs doivent se faire entendre.

**Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires assises sur les salaires. Pour permettre la mise en œuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent les richesses, c'est-à-dire, les salariés.**



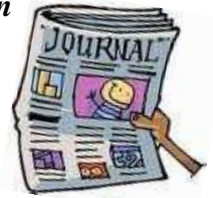
<b>Désignation et structure organisatrice</b>	<b>Dates</b>	<b>Animateurs</b>	<b>Thèmes abordés</b>	<b>A qui s'adresse-t-il</b>
<b>Niveau 2 - 1<sup>ère</sup> partie</b>	14 au 18 octobre	Nicolas LEPAIN	Le stagiaire, acteur de sa formation. Comment s'élaborent les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT ?	Tous les militants qui ont suivi le Niveau 1.
<b>Niveau 2 - 2<sup>ème</sup> partie</b>	18 au 22 mars	Nicolas LEPAIN		Tous les militants (tes) ayant suivi le N 2, 1 <sup>ère</sup> partie.
<b>Formation des formateurs</b>	25 au 29 mars	Nadine MECHIN	La formation CGT : pédagogie et techniques	Les syndiqués qui souhaitent faire de la formation CGT
<b>CoGiTiel</b> Union Départementale décentralisé dans les U.L.	A la demande (3 journées)	J.P. BOURET M. GOUDINOX	Formation à la gestion du fichier syndical à partir de l'outil information CGT : CoGiTiel	Les trésoriers et secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale des syndicats et des UL.
<b>CHS CT Tronc commun</b>	8 au 10 avril	Georges ORTÉGA	Santé au travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Les élus CHS-CT
<b>ATMP Tronc commun</b> > à Moulins sur Yèvre	11 au 12 avril			
<b>CHS CT 2<sup>nd</sup> stage</b> <b>ATMP 2<sup>nd</sup> stage</b> à Moulins sur Yèvre	18 - 19 - 20 novembre	Georges ORTÉGA	Le Harcèlement	Elus CHSCT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués ayant fait le 1er niveau.
<b>PRUDIS</b> Session n°3, 1 <sup>er</sup> module Session n°3, 2 <sup>ème</sup> module Session n°3, 3 <sup>ème</sup> module	Pas de session prévues	Brigitte HUGOT-DESAIGUES		Aux Conseillers Prud'hommes
<b>Organisation et vie Syndicale</b> <b>Politique Financière</b> (direction syndicale)	12, 13, 14 mars	Eric PERROT Pascal JAUBIER	La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.	Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'orga. et les trésoriers des syndicats et des UL.
<b>ECO - CE</b>	27 au 31 mai			Les élus au CE et les militants intéressés.
<b>Communication</b>	7, 8, 9 octobre	Patrick BAUDOIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéos.	A tous les syndiqués

### Les Journées d'Etude

<b>Désignation et structure organisatrice</b>	<b>Dates</b>	<b>Animateurs</b>	<b>Thèmes abordés</b>	<b>A qui s'adresse-t-il</b>
<b>Journée d'étude égalité femmes - hommes</b>	A voir (1 journée)	Voir avec la confédération, et Laurence COLLONGE ?	Aborder les questions de traitements entre femmes et hommes dans le milieu professionnel	A tous les syndiqués
<b>Stage INDECOSA CGT( Tivoli initiatives) ex charmille</b>	A voir avec le collectif (5 journées)	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18) Patrice BOUILLON de l'Indecosa CGT Nale	« Comment est déterminé le prix d'un bien de consommation, d'un service ? »	Aux responsables Indecosa Cgt 18 et Région Centre Aux militants du Cher
<b>Journées d'étude INDECOSA CGT</b>	A voir avec le collectif (2 journées)	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18) Claude CHANEL Responsable Logement de l'Indecosa CGT Nale	Logement social et l'habitat	Elus Indecosa et représentants CGT au sein des CA des offices HLM. Membres Commission logement Habitat CGT. Militants CGT.
<b>Journée d'étude Stress au travail</b>	24 septembre	SÉBASTIEN MARTINEAU PASCAL HOUDEK		A tous les syndiqués
<b>Journée (ées) d'étude Salaires, salaire sociabilisé, protection sociale</b>	A voir (1 journée)	? Bernard Friot ?		A tous les syndiqués
<b>Journée (ées) d'étude Europe et Région</b>	A voir (2 journées) début d'année?	Intervenant extérieur	Politique européenne et politique régionale	A tous les syndiqués

Suite à l'article de presse paru dans le BR du 10 Octobre dans le cadre de la manifestation du 9 Octobre,

**L'Union Départementale a adressé le courrier ci-dessous au Rédacteur en Chef.**



Union Départementale des Syndicats CGT du Cher  
8 Place Malus  
18000 BOURGES

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans l'article de votre journal du mercredi 10 octobre 2012 concernant les manifestations du mardi 9, nous devons vous apporter quelques précisions qui devraient éclairer vos lecteurs.

Nous regrettons que votre journaliste et votre rédaction aient pu, à la fin de son article, donner son appréciation sur la préparation et sur le contenu revendicatif des slogans des manifestants.

Pour rappel, une intersyndicale s'est tenue le 20 septembre à la demande de la CGT. Seules les organisations UNSA et FSU ont répondu favorablement. Les autres syndicats du département nous ont donné une réponse négative, voire pas répondu du tout.

Cette journée d'action était à l'initiative de la Fédération Européenne de l'Industrie (émanant de la Confédération Européenne des Syndicats) dans laquelle participent FO et la CFDT.

Ces deux organisations, ayant appelé au niveau européen, n'ont pas trouvé utile d'appeler au niveau national et encore moins dans les territoires locaux. Chacun appréciera le degré d'implication des organisations syndicales de salariés sur des thèmes aussi importants que sont l'industrie et l'emploi. Seule la CGT a pris ses responsabilités en appelant à des rassemblements et nous assumons le travail qui a été fait.

Et pour répondre à votre article sur ce sujet là, il serait intéressant que vous interrogiez les responsables locaux des autres syndicats sur leur attitude vis-à-vis des salariés et de leurs revendications. La défense de l'industrie est essentielle pour tous les secteurs d'activité, y compris le journalisme et les divers métiers de la presse qui ne pourraient exister sans elle.

Concernant nos revendications, nous ne permettons à personne de remettre en cause le bien-fondé de nos appels, de nos écrits, de nos interventions. Si certaines personnes ne sont pas d'accord avec nos idées, c'est une attitude que l'on peut comprendre et c'est là que le débat d'idées prend toute sa place. Mais de là à écrire que nous avons des « revendications sympathiques, mais qui ne passent pas la rampe du réalisme » dépasse toutes les prérogatives qu'un journaliste, dit neutre, peut avoir.

La CGT est loin d'être une organisation utopiste, mais nous pouvons comprendre que certaines de nos propositions puissent heurter des esprits non préparés à un changement de société.

Nous pensons que ce serait une erreur d'analyse et de réflexion que d'enfermer notre organisation dans le moule des syndicats

réformistes qui accompagnent patronat et gouvernement. Nos revendications ne tombent pas du ciel, elles sont le fruit de réflexions collectives au vu des attentes des salariés de ce pays.

Si pour vous, il ne faut pas se battre pour « la fin du chômage » et le « SMIC à 2.000 € », cela vous regarde et il faut assumer ces positions devant le monde du travail et les travailleurs. Comment pouvez-vous dire à un privé d'emploi qu'il ne faut pas se battre pour que tout le monde ait un travail et donc un salaire, et à un salarié précaire, puisqu'il est au SMIC, qu'il n'a pas droit à 2.000 € par mois. C'est une idéologie qui vient droit de la ligne du capitalisme libéral.

Cette réaction nous fait dire que la pensée unique dominante véhiculée par l'ensemble des médias traverse toutes les couches de la société et se répercute sur des esprits qui devraient avoir plus de discernement.

Nous n'acceptons pas l'idée qu'il faudrait se plier à un dogme ou à une convention dicté par le capital et faisant plier les salariés.

De nombreuses avancées sociales ont été obtenues par la lutte et des manifestations de salariés. Que dire de la création de la Sécurité Sociale décidée par un seul homme dans une période où le pays était anéanti ? Déjà là, le patronat, aidé d'hommes politiques, criait, hurlait, argumentait que l'économie et le pays ne s'en remettraient jamais, que les usines fermentaient ! C'était la pensée dominante de l'époque. Et pourtant le système tient toujours malgré les attaques. En 1968, l'augmentation massive des salaires devait mettre à sac l'économie. Encore une fois, rien de tout cela.

Il faut sortir de l'idéologie que tout tourne autour de la liberté inaliénable de l'entreprise. Ce ne sont pas les entrepreneurs qui créent la richesse de ce pays, ce sont les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les fonctionnaires et nous avons le droit et le devoir de récupérer ce qui nous a été volé depuis des dizaines d'années et qui nous appartient.

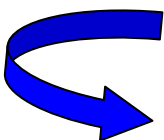
D'autre part, pour votre information, au rassemblement des salariés de France Télécom il y avait 35 présents (et non 23) dont les 6 jeunes en contrat pro et qui, si rien n'est fait, se verront remerciés fin octobre. Dans leur service, il y a eu 55 % de grévistes.

Voilà quelques lignes pour exprimer notre étonnement du contenu de votre article et les conséquences qu'elles peuvent avoir dans l'esprit de vos lecteurs.

Nous restons à votre disposition pour un débat qui, je n'en doute pas, serait constructif.

En espérant que votre choix de diffuser ce courrier sera le bon, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Union Départementale  
Le Secrétaire Général  
Sébastien MARTINEAU



Réponse  
du journaliste  
qui a  
écrit  
cet article ....

*Oui un journaliste a le droit de donner son appréciation sinon à quoi sert-il ?  
Oui je peux remettre en cause le bien fondé de vos appels et interventions sinon à quoi je sers ?  
Oui je suis prêt à débattre.  
Non je n'ai pas dépassé mes prérogatives car je ne suis pas neutre comme n'importe qui n'étant pas un robot  
avaleur de données...  
Oui je suis préparé au changement de société mais sans doute par avec une manifestation tranquille.  
Oui je veux me battre pour le Smic à 2.000 euros.  
Non, je n'ai aucune idéologie venant du capitalisme libéral ni aucune pensée unique par contre je pense avoir  
du discernement sinon je ne ferais pas le métier que j'exerce.  
Oui je voudrais une société qui ne tourne par autour de la liberté inaliénable de l'entreprise.  
Oui j'espère que les papiers que je fais ont des conséquences sur les lecteurs sinon à quoi bon écrire ?  
Non je n'ai pas traité le rassemblement des salariés de France Télécom.*



## Abattoir DOUX de Blancafort

*MOTION lue lors du rassemblement du 25 Octobre 2012*

*à l'appel de la CGT.*

**L**es salariés de l'Abattoir remercient sincèrement l'ensemble des habitants et les participants à ce rassemblement. Depuis maintenant bien longtemps, aucune manifestation n'a connu une telle participation pour la défense de l'emploi et de l'industrie, qu'elle soit agroalimentaire ou mécanique, dans le nord du département. Cela montre l'attachement de chacun et chacune à ce que cette entreprise dure et perdure dans son activité, la démonstration que l'ensemble de la population se soucie de l'avenir et de la pérennité de ce site qui est depuis trop longtemps malmené.

La CGT, interpellée et sollicitée par les salariés, a pris et prendra toute sa place dans la lutte pour le maintien de l'activité, le maintien des salariés, la qualité de vie dans ce bassin de vie et d'emploi.

Nous affirmons que d'autres solutions sont possibles pour le développement de la filière avicole dans le département et plus largement en région Centre. En effet, le groupe Doux, en démantelant son activité et en se séparant de son pôle frais a hypothéqué une production qui va bien au-delà de l'abattoir ou de la transformation. C'est tout un pan de l'alimentation humaine qui est fragilisée par la spéculation et l'appétit féroce de propriétaires peu scrupuleux voulant accumuler encore plus d'argent sur le dos des salariés et des consommateurs. Doux a suffisamment fait d'argent pour ses actionnaires en massacrant le salariat pour que nous disions «stop» à d'autres charognards toujours aussi avarés et malhonnêtes.

Trop de salariés payent actuellement les choix purement financiers qu'a imposés le groupe. Comment peut-on licencier (nous disons licenciement, non pas «sauvegarder de l'emploi») autant de salariés et à côté, faire appel à des contrats précaires pour maintenir, voire augmenter une cadence de travail dans des conditions dignes d'un autre temps ?

Comment, après une restructuration capitaliste comme celle qui a été opérée, le groupe Doux peut se targuer de faire de l'argent à hauteur de 8,7 millions d'€uros au dernier trimestre 2012 et investir 30 millions d'€uros sur trois ans sur ses propres sites ? Là aussi, apparaît la plus grande prudence sur l'investissement industriel.

En même temps, l'avenir incertain de plusieurs sites se précise. L'abattoir de Blancafort n'est pas sauvé, loin de là. Le repreneur a précisé que d'ici 2 ans, seuls une soixantaine de salariés resteraient en activité.

Nous voyons bien que la politique agricole de ce pays n'est pas une priorité pour un certain nombre de groupes détenant un monopole toujours plus important. On nous dira que l'entreprise perd de l'argent, qu'elle n'est plus rentable ou qu'elle ne dégage pas assez de marge. Mais ces arguments sont connus, ils sont utilisés partout et dans toutes les filières. Ce sont les actionnaires qui décident de tel ou tel taux de marge et de rendement, jamais les salariés qui créent la richesse par leur force de travail dans l'entreprise !

Nous ne sommes pas rassemblés aujourd'hui pour nous lamenter sur notre sort, mais bien pour demander la réintégration des salariés licenciés ou en passe de l'être, pour le maintien et le développement de l'activité sur le site de Blancafort et pour une véritable politique industrielle de l'agro alimentaire dans ce pays. Cette politique doit tenir compte du besoin des populations, d'une vraie attractivité pour l'ensemble des intervenants

(que ce soit l'éleveur ou le consommateur), de l'impact environnemental sur les territoires et ses habitants, d'une politique des prix contrôlée ne pénalisant aucun maillon de la chaîne de production.

Ce n'est pas aux salariés de payer les choix financiers de ces soi-disant «entrepreneurs». Ils n'entreprennent que la liquidation des salariés sans se poser la moindre question de leur avenir et celui des bassins d'emploi et de vie. La filière avicole a décidé, comme les autres industries, de faire du «dumping social» et d'organiser la concurrence entre territoires en captant, au passage, le maximum d'argent public.

Nous devons entrer en résistance face à ces rapaces institutionnels aidés et non freinés par les pouvoirs publics, tous bords confondus. Seule la force du salariat organisé tient la solution et peut proposer des solutions alternatives.

Les salariés organisés avec la CGT n'ont pas l'intention de laisser démanteler les emplois et la vie des salariés sous prétexte que quelques-uns voudraient nous imposer des choix de société.

Il nous appartient, à nous salariés, citoyens, de revendiquer une autre société, un autre système économique et social basé sur la propriété collective des moyens de production, de l'appropriation des choix de décisions économiques, environnementales et sociétales.

La nouvelle direction n'a rien à envier à la précédente. La diminution des effectifs souhaitée par la nouvelle direction met non seulement en souffrance les salariés qui ont été licenciés, mais aussi ceux qui sont toujours dans l'entreprise ; on leur demande de faire le même travail avec deux fois moins d'effectifs.

Nous étions dans l'entreprise mardi dernier pour assister les représentants du personnel qui en ont fait la demande.

Ce même jour, par note interne, la direction informe le personnel que les horaires de la fin de la semaine (à savoir jeudi et vendredi) allaient être modifiés. Au lieu de travailler en journée ils travailleraient de 6 h à 14 h.

La nouvelle direction démontre qu'elle n'a nullement l'intention de s'embarasser avec le Code du Travail mais pire encore, elle n'imagine même pas que les salariés puissent avoir une vie après le travail. La direction va jusqu'à demander aux salariés de ne pas poser de congés en mai parce qu'il y a les jours fériés. Ce qui montre bien que l'entreprise est en sous effectifs et que la direction doit réembaucher des personnes licenciées.

La direction a profité de ce plan social -comme ils disent- pour licencier les salariés qui ont un handicap et ceux qui ont tenté de faire appliquer leurs droits. Peu importe les centaines de salariés laissés à l'abandon et promis au chômage, à la précarité, à la misère. La seule préoccupation du groupe est la course au profit maximal.

Le gouvernement a l'obligation politique et le devoir moral d'arrêter ce massacre en contestant la décision du tribunal de Quimper. La mise sous tutelle publique revendiquée par la CGT permettrait la construction d'une solution pérenne pour l'avenir du groupe et de la filière avicole française afin d'éviter cette catastrophe sociale et économique pour l'ensemble de la filière et des territoires.

Nous exigeons que l'ensemble des salariés licenciés, ou en passe de l'être soient réintégrés.

# Situation à la Poste, six mois après les suicides.....

A La Poste, les 15 000 recrutements sur 3 ans annoncés par Jean Paul Bailly, Président de La Poste, ne combleront pas les 36 000 départs prévus sur la même période et ne régleront pas la question de la dé-précarisation des 21 000 CDD, intérimaires et autres emplois précaires utilisés en permanence. C'est aussi dans ce contexte que La Poste a fait la demande auprès de L'ARCEP (autrement dit l'Etat) de permettre à ses deux filiales Neopress et Mediapost d'exercer des services postaux relatifs aux envois et à la distribution de correspondances. Cette autorisation qu'elle a obtenue, sera lourde de conséquences pour l'emploi et les droits des salariés que La Poste met elle-même en concurrence au sein du groupe sur une même activité./ D'autres mauvais coups sont en préparation avec les fermetures du service des pensions de Lannion, du service de l'approvisionnement de La Poste en Seine et Marne ou encore de la bibliothèque de La Poste à Bourges. La CGT a donc une grande responsabilité pour imposer d'autres choix à ce gouvernement se réclamant de « gauche ».

Les quelques recrutements annoncés par Bailly sont issus du rapport Kaspar, du nom d'un ancien dirigeant de la CFDT. Ce rapport fait suite aux suicides de 2 cadres en Bretagne en début d'année. C'est aussi ce qui a conduit le président de La Poste à freiner ses ardeurs sur l'actionnariat salarié ou la mise en place des IRP bien que ses projets ne soient pas enterrés. D'autres mesurettees telles que l'espacement de deux ans minimum entre chaque réorganisation ne cachent pas pour autant la boulimie productiviste des dirigeants de la Poste.

L'exemple de St Amand centre courrier est édifiant. Avant les mesures de Bailly, il s'agissait d'une réorganisation pure et dure reprenant 3 emplois. Après les mesures de Bailly, il s'agit d'une expérimentation reprenant 3 emplois sans aucune mesure sociale d'accompagnement ; cherchez l'erreur.....

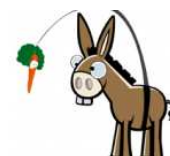
D'autres expérimentations du même tonneau sont en prévision à St-Doulchard, Mehun pour le courrier, ou à Vierzon pour l'enseigne où pour le coup, les intérêts des directions du courrier et de l'enseigne semblent convergents. Dans tous les secteurs d'activité, l'emploi reste la variable d'ajustement avec par exemple le retrait de jours de RTT à Bourges centre courrier pendant les périodes de congés avec une atteinte au droit de grève au passage. Et du manque d'emplois découle l'agrandissement sans fin d'établissements postaux, la fermeture intempestive des bureaux conduisant à des sanctions délirantes de guichetiers comme pour notre camarade Laurent Grosse sur le terrain de Sancoins. Du manque d'emploi découle aussi l'augmentation sans limites de la modulation du temps de travail, des accidents de travail, des heures supplémentaires ou de la polyvalence.

A Bourges CTC, la lettre verte fait peser de grandes menaces sur la brigade 2 nuits sur 4 dans un premier temps et sur le J+1 dans un second temps. Sous couvert de vertitude écologique, cette machine de guerre n'a que pour objectif la suppression de milliers d'emplois dans les CTC, PIC ou PPDC.



## SAS GATTEFIN =

### La Carotte ou le bâton ? Merci patron, merci patron ...



*Comme dans la chanson des Charlots, les salariés de GATTEFIN peuvent remercier leur patron, la CGT aussi !!*

Rappel : la CGT a commencé à s'implanter depuis quelques mois à l'entreprise Gattefin à Mehun-sur-Yèvre, avec 4 adhérents et la nomination d'un R.S.S. (Responsable de Section Syndicale).

Mais voilà, le patron n'accepte pas que dans son entreprise on puisse revendiquer (surtout avec la CGT). Il a tout fait pour intimider son personnel : un de nos adhérents a du quitter l'entreprise à cause des pressions intolérables de la hiérarchie.

Dernière en date, le licenciement brutal d'un autre syndiqué (depuis 24 ans dans l'entreprise) pour des raisons que l'on peut qualifier de futiles et de non avérées.

L'Union Locale CGT de Vierzon pense que les raisons exactes sont certainement à chercher ailleurs que celles officiellement invoquées. On peut même penser que c'est un « coup monté », car lors de l'entretien préalable, le PdG ne souhaitait visiblement pas entendre les arguments de l'intéressé, annonçant même clairement qu'il avait déjà pris sa décision.

Au travers de cela on voit bien qu'en fait, le but recherché est avant tout de faire peur à ceux qui veulent se faire respecter et améliorer les conditions de travail.

Sentant monter la grogne, le PdG fait une annonce bien orchestrée d'augmentations de salaires, de primes, de la participation, de la subvention du CE en arguant qu'il n'y a nul besoin de syndicats dans l'entreprise pour obtenir des avancées.

**Mais personne n'est dupe.** La CGT a distribué un tract le 24 octobre rappelant les revendications telles que :

- \* Respect de la Convention Collective et du Code du Travail,
- \* Un véritable 13<sup>e</sup> mois,
- \* Application du droit syndical.

Ce tract a reçu bon accueil des salariés.

*Affaire à suivre ...*

### **Indemnisation des victimes du Mediator : Y'a t'il deux poids, deux mesures ?**

Ce matin, bon nombre de victimes du « Mediator » doivent se sentir abandonnées par les pouvoirs publics après les premiers résultats des demandes d'indemnisation faites auprès de l'office national des accidents médicaux (ONIAM).

Ainsi, sur les 7467 dossiers déposés, seulement 20 ouvrent droit à une indemnité. INDECOSA-CGT est indignée par cette méthode qui consiste à « déresponsabilisé » au maximum les laboratoires SERVIER dans cette affaire.

Le plus choquant, c'est que nous soupçonnons, tout comme la pneumologue Irène Frachon, l'Etat de réduire au maximum le nombre d'ayants droit pour ne pas avancer l'argent. Il n'y a pas si longtemps, un Président de la République avait dit que la «santé» n'avait pas de prix.

Malgré tout, cette mauvaise nouvelle conforte la stratégie d'INDECOSA-CGT qui avait fait le choix de porter plainte au pénal. En effet, dès la création du fonds d'indemnisation, comment ne pas rester perplexe sur la composition de ces membres ? Sur les 7 membres, seulement 2 sont des experts scientifiques et pour couronner le tout un représente les intérêts du groupe pharmaceutique.

Le gouvernement doit vite réagir et prendre des mesures immédiates sans quoi le sentiment d'injustice et de colère va s'installer parmi les victimes et leurs familles.

Montreuil, le 4 octobre 2012

Contact :

Arnaud Faucon au 06 08 10 62 42

#### **Permanences INDECOSA à VIERZON**

L'INDECOSA CGT du Cher ouvre une antenne à Vierzon.

Tous les premiers lundis du mois de 14 h à 19 h

Christophe Dubourg et Hervé Doolaege seront heureux de vous accueillir  
au 11 Rue Marcel Perrin (Bourse du Travail).

Pour intervenir dans différents domaines, notamment :

les litiges issus de la consommation, surendettement, crédits, banques, le logement et l'habitat, etc....

N'hésitez pas à nous rendre visite.